Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 093-229300082-20220519-2022_05_19_053-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 mai 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 093-229300082-20220519-2022_05_19_053-DE

Délibération n° 18-02 du 19 mai 2022

PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 – SURDOTATION « IMPACT 2024 » ET 24 SITES POUR 2024 – SUBVENTION 2022 PHASE 1 – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques départemental approuvé par délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis une subvention de fonctionnement de 110 000 euros affectée à la mise en œuvre du projet « 24 sites pour 2024 » pour la période janvier-août 2022 ;

- APPROUVE la convention à conclure entre le Département et le Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la participation du Département à l'édition 2022 de l'appel à projets « Impact 2024 » du Fonds de dotation de Paris 2024 ;

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 093-229300082-20220519-2022_05_19_053-DE

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec le Fonds de dotation de Paris 2024 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les conventions précitées.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Signé par : Olivier VEBER
Date : 30/05/2022
Qualité : Directeur Général des Services

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.